



ASNIERES-SUR-OISE

Mairie d'Asnières-sur-Oise

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2023

L'An deux mille vingt-trois,

Et le six juillet à 20h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-neuf juin 2023 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Eric THERRY, Maire.

Présents : M. Philippe MARCOT, Mme Paule LAMOTTE, Mme Sylvie PESLERBE, M. Jacques LETELLIER, Mme Sandrine BONNETAIN, M. Claude KRIEGUER, M. Serge LOPEZ, M. Alain BROCHARD, M. Franck LAGNIAUX, M. Paulo SOBRAL, M. Olivier GAL, Mme Audrey CLAISEN BARTHELEMY, Mme Annick DESBOURGET, M. Michel BRAULT, M. Thierry BOLLER et Mme Sandrine LENTZ Conseillers Municipaux en exercice.

Absents excusés : M. Henri POIRIER, Mme Karen RIAND Pouvoir à M. Paulo SOBRAL, Mme Emmanuelle PONCHANT Pouvoir à Eric THERRY, M. Jonathan ALLONGE Pouvoir à M. Jacques LETELLIER, Mme Laurine RENARD Pouvoir à Sandrine BONNETAIN et Mme Sylvie WILLEMIN Pouvoir à M. Thierry BOLLER.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BONNETAIN.

DÉLIBÉRATION N°038/3.1 - ACQUISITION TERRAIN CADASTRÉ F 774 – F 776

VU le code Général des collectivités territoriales,

Les propriétaires des parcelles cadastrées F 774 et F 776, le lieudit « Les Présiers », d'une superficie totale de 470 m², il a été proposé à la Commune d'acquérir lesdites parcelles, au prix convenu de 300 €, frais d'acte et de notaire à la charge de la commune.

Il est donc proposé que le Conseil Municipal valide cette acquisition de parcelles et autorise le Maire ou un Adjoint à signer les documents relatifs à cette acquisition,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONFIRME l'acquisition des parcelles cadastrées F 774 et F 776, le lieudit « Les Présiers », au prix de 300 €, frais notariés à la charge de la commune

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer les documents relatifs à cette acquisition

Le Maire,

Le secrétaire

